

RAPPORT ANNUEL 2017-2018











Ce rapport illustre l'essentiel des activités menées par le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

Il a été présenté à l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2018 tenue au 991, rue Champflour, à Trois-Rivières.

Sommaire

Présentation du COSME
Mot de la présidence
Conseil d'administration
Personnes ressources
Liens et participations
Interventions publiques majeures
Échelle internationale
Communication
Remerciements

Rédaction et révision : Charles Rice, Claude Saint-Georges et Aurélie Le Caignec **Mise en page et graphisme :** Aurélie Le Caignec et Audrey D'Anjou

Les termes employés pour désigner des personnes sont au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.

Présentation du COSME

Le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) a été créé en 2012. Il s'est donné pour mission d'unifier l'ensemble des organismes communautaires de la santé mentale du Québec. Le COSME a obtenu son incorporation en 2015. Font partie du COSME, neuf regroupements régionaux d'organismes communautaires en santé mentale :

- Capitale nationale
 Agir en santé mentale
- Estrie RRCSME
- Lanaudière ROCASML
- Laval
 COSML
- Mauricie-Centre-du-Québec ROBSM 04-17
- Montérégie ROCSMM
- Montréal RACOR en santé mentale
- Outaouais
 ROCSMO
- Saguenay-Lac-Saint-Jean ARACSM 02



Les regroupements régionaux de la santé mentale, membres du COSME, représentent 255 organismes communautaires, soit près des deux tiers des organismes reconnus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le COSME est membre de :





Mot de la présidence



Notre jeune organisation, née d'un rassemblement de personnes militantes de l'action communautaire en provenance de diverses régions du Québec en 2012, vient de vivre une année charnière.

Le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) est maintenant une voix reconnue et respectée auprès d'alliés et d'instances gouvernementales.

Les 35 propositions du communautaires, qui furent à l'origine de notre mouvement, ont inspiré les interventions du COSME en faveur de l'amélioration des conditions de vie des personnes ayant des troubles de santé mentale et très particulièrement leur état d'appauvrissement.

Nous avons mis de l'avant l'importance de reconnaitre le rôle des organismes communautaires de la santé mentale et de les soutenir dans leur action, entre autres par un financement suffisant.

Le COSME a critiqué le gouvernement québécois et le ministère de la Santé et des Services sociaux pour leur indifférence et le manque de ressources accordées à la santé mentale.

Nos analyses ont montré des failles sérieuses dans des documents et projets de loi gouvernementaux où la préoccupation à l'égard des personnes ayant des troubles de santé mentale est largement ignorée.

Le COSME peut compter sur une adhésion solide de ses membres. Sa notoriété et son influence sont grandissantes.

Avec de nouveaux moyens, qui ont permis de nous doter de ressources à la permanence, le COSME sera en mesure de continuer sur sa lancée et de faire une différence pour les personnes que nous représentons et les organismes communautaires qui les soutiennent.

Charles Rice Président

Conseil d'administration

Sont membres du conseil d'administration les représentants des neuf regroupements du Réseau communautaire en santé mentale. Sur la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, le COSME a tenu trois réunions de son conseil d'administration.

- le 27 avril 2017, pour l'élection des membres du comité de direction, à Trois-Rivières ;
- le 13 octobre 2017, à Trois-Rivières ;
- le 5 février 2018, par voie électronique pour autoriser la demande annuelle au PSOC;
- le 27 février 2018, par conférence téléphonique.

Conseil d'administration du 27 avril 2017 à Trois-Rivières. De gauche à droite : Cynthia Tardif, ARASCM, Saguenay-Lac-Saint-Jean ; Alice Charasse, RACOR, Montréal ; Chrystine Simard, ROCSMO, Outaouais ; Charles Rice, AGIR, Québec ; Sylvie Khawaja, RRCSME, Estrie; Gina Bergeron, COSML, Laval ; Claude Saint-Georges, personne ressource ; Yves Blanchette, ROBSM, Mauricie - Centre-du-Québec ; Joseph Anne Saint-Hilaire, ROCSMM, Montérégie ; André Mercier, RACOR, Montréal ; Estelle Dionne, ROCASML, Lanaudière.



Comité de direction

Le COSME fonctionne avec un comité de direction, chargé de faire avancer les dossiers en cours. Les activités du COSME exigent beaucoup de disponibilité de la part des membres de ce comité. La préparation des rencontres avec les ministères et organismes, des campagnes de mobilisation, de même que les projets d'avis, de lettres et de documents ont fait l'objet de nombreux échanges par courriel et de cinq appels conférence au cours de l'année.

Le comité de direction du COSME est formé de :

- · Charles Rice AGIR, Québec Président
- Cynthia Tardif ARASCM, Saguenay-Lac-Saint-Jean Vice-présidente
- Alice Charasse RACOR, Montréal Secrétaire
- Yves Blanchette ROBSM, Mauricie-Centre-du-Québec Trésorier

Personnes ressources

Le COSME s'est adjoint les services de quatre personnes ressources au cours de l'année 2017-2018.

De manière récurrente :

- Claude Saint-Georges contribue à la préparation et à la rédaction des documents d'analyse, qui sont les points d'appui de nos communications avec les ministères et les partenaires, et fournit un soutien au comité de direction.
- Aurélie Le Caignec, depuis octobre 2017, agit comme responsable des communications. Elle prend la suite d'Aurélie Broussouloux, qui agissait à titre de personne ressource en soutien aux communications.

De manière ponctuelle :

- Richard Fecteau, depuis janvier 2018, assure une liaison avec les regroupements membres en soutien à la campagne sur l'indexation du PSOC, menée par le COSME.
- Audrey D'Anjou, en mars 2018, a contribué à la refonte graphique de notre logo.

Liens et participations

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

Le COSME est membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). Nous avons participé à trois rencontres au cours de l'année, portant entre autres sur la participation des personnes ayant des incapacités dans les instances communautaires et sur l'analyse de 3^e Plan de lutte à la pauvreté.



Le collectif pour un Québec sans pauvreté

Le Réseau communautaire en santé mentale entretient des liens étroits avec le collectif pour un Québec sans pauvreté, dont il est membre. Nous avons participé à trois rencontres nationales du collectif et nous avons harmonisé nos interventions dans le cadre de la



publication du 3^e Plan de lutte à la pauvreté et du projet de loi 173 instaurant un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi



En conférence de presse à l'Assemblée nationale, le 8 novembre 2017, le collectif pour un Québec sans pauvreté, accompagné de représentantes et représentants de cinq organisations, dont le COSME, a dévoilé une déclaration de principe sur le revenu minimum garanti.

La Direction de la santé mentale du MSSS

Le COSME a maintenu des contacts constants avec la Direction de la santé mentale du MSSS. Le président du COSME, Charles Rice, a été invité comme panéliste lors de la clôture du grand forum de la santé mentale du MSSS qui s'est tenu les 2 et 3 mai 2017.

Le COSME a participé à l'organisation des Journées annuelles de la santé mentale qui se tiendront les 8 et 9 mai 2018 à Montréal. Avec d'autres collègues du communautaire, nous avons pu influencer le choix du thème des journées *Concevoir la personne dans son intégralité*. Le COSME a fait partie du comité de sélection des présentations.



Nous avons eu une série d'échanges avec le Dr André Delorme pour convenir de la date de sa rencontre annuelle avec le COSME. Reportée à deux reprises, la rencontre a eu lieu le 9 avril 2018.

Le président a adressé en mars 2018 une lettre au Dr Delorme pour souligner sa nomination à titre de directeur national de la santé mentale, un poste qui se situe au niveau hiérarchique des sous-ministres.

Les liens avec le mouvement des personnes handicapées

Nous avons connu au cours de la dernière année d'importants développements dans nos relations avec l'Office des personnes handicapées (OPHQ) et les trois regroupements nationaux que sont l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des



personnes handicapées (AQRIPH), l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) et la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN).

L'OPHQ considère officiellement le COSME comme le partenaire désigné pour la santé mentale et nous consulte régulièrement.

Le collectif COSME, AQRIPH, AQIS, COPHAN, qui est né de notre initiative en 2016, a poursuivi ses activités et il a été sollicité par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour donner des avis dans le cadre de l'élaboration du projet de loi 173 instaurant un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi. À la suite des démarches des quatre organismes, des améliorations ont été apportées au projet de loi et à sa règlementation.

Le ministre François Blais a confirmé que le COSME et les trois autres organismes seront prochainement consultés dans le cadre de la mise à jour de la *Stratégie nationale pour l'intégration en emploi des personnes handicapées*. L'OPHQ amorcera également des travaux autour de cette stratégie et a demandé au COSME d'y participer.

Nous avons déjà signalé au ministère et à l'OPHQ que la prochaine *Stratégie pour l'intégration en emploi* devra prendre en compte les besoins particuliers des personnes ayant des problèmes de santé mentale.







Interventions publiques majeures

Septembre 2017 Un mémoire sur le programme Objectif emploi

Un mémoire a été déposé à l'Assemblée nationale en septembre 2017 par le COSME pour marquer son opposition à l'instauration du programme Objectif emploi. Il était intitulé *Un règlement punitif et insensible à la réalité des plus vulnérables*.

Extraits du mémoire du COSME :

"L'application de ce programe fera en sorte que des personnes assistées sociales devront se débrouiller pour vivre désormais avec aussi peu que 399 \$ par mois.

Le gouvernement s'arroge le pouvoir de couper le tiers de la prestation mensuelle de 623 \$ des nouveaux demandeurs d'aide sociale jugés aptes à travailler qui refuseraient d'entreprendre un parcours de recherche d'emploi.

En considérant que la prestation actuelle à l'aide sociale ne couvre que 49 % des besoins de base d'une personne seule selon la Mesure du panier de consommation (MPC), l'effet des sanctions prévues par le règlement entrainera fatalement la personne dans un état d'indigence sévère, une situation indigne d'une société de droits comme la nôtre."



Une analyse du COSME a déploré des failles majeures dans le Plan d'action pour l'inclusion économique et la participation sociale, rendu public en décembre 2017.

Extraits de l'analyse du COSME:

"Le Plan d'action pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, rendu public le 10 décembre 2017, comprend 43 mesures et actions. « Nous déplorons que nulle part dans le plan, on ne tienne compte du lien démontré par les études épidémiologiques entre la prévalence de la pauvreté et les problèmes de santé mentale qui affectent la population Québec », constate Charles Rice.

(...) « Le Réseau communautaires en santé mentale continuera de réclamer du gouvernement québécois des actions et des programmes qui favorisent le rétablissement des personnes qui vivent avec des troubles de santé mentale, en particulier la promotion de leurs droits, le soutien dans leurs démarches pour accéder à l'emploi et aux études et l'amélioration de leur revenu », précise Charles Rice."



Février 2018 - Une campagne pour la hausse du financement PSOC

En février 2018, le COSME a lancé une campagne de mobilisation en vue du rehaussement du financement de base des organismes communautaires par le PSOC. Une lettre a été transmise au ministre des Finances Carlos Leitão et à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie Lucie Charlebois, responsable du PSOC, démontrant par nos recherches la situation financière intenable de nos organismes. Les regroupements membres du COSME et leurs organismes ont soutenu nos revendications par des lettres d'appui.

Extraits de la lettre aux ministres :

"Nous faisons appel à vous, Madame et Monsieur les ministres, pour que le budget 2018-2019 annonce une autre façon d'attribuer l'indexation annuelle au Programme de soutien des organismes communautaires (PSOC). Nous vous proposons également de prévoir un correctif pour pallier l'insuffisance des taux d'indexation attribués au PSOC au cours des dix dernières années.

Nous tenons surtout à alarmer le gouvernement québécois au fait que le mode d'indexation des organismes communautaires de la santé et des services sociaux conduit à leur asphyxie progressive et rend de plus en plus difficile leur capacité à réaliser leur mission.

- (...) Les taux d'indexation annuelle pour le financement des organismes communautaires et ceux accordés aux établissements du réseau public pour les salaires, la progression dans les échelles salariales et le coût des parts de l'employeur divergent au point où un écart cumulé de 6 points de pourcentage s'est creusé en dix ans. Pour les organismes communautaires, cet écart équivaut à un manque à gagner de près de 32 millions \$ entre 2008 et 2018.
- (...) Dans le cadre de son budget 2018-2019, nous invitons le gouvernement québécois à annoncer un rattrapage et par la suite la parité de la hausse du financement de base des organismes communautaires avec l'indexation des coûts salariaux du réseau public. L'écart de 6 points de pourcentage apparu en dix ans serait comblé en deux ans.

Il en coûterait moins de 20 millions pour chacune des deux prochaines années pour effacer l'écart qui s'est produit en dix ans. En répondant à notre demande, les organismes communautaires pourront désormais compter sur une indexation identique à celle du réseau public pour les coûts salariaux. On remplacerait ainsi le mécanisme inadéquat, basé uniquement sur l'IPC, qui est incompatible avec la réalité des besoins des organismes communautaires."



Mars 2018 Une analyse du budget 2018-2019

Le COSME a réagi au budget 2018-2019 du gouvernement du Québec en déplorant les faibles montants attribués à la santé mentale et en soulignant les imprécisions quant au financement des organismes communautaires.

Extraits de l'analyse du budget 2018-2019 :

"Le programme de la santé mentale est destiné à faire du surplace avec une croissance inférieure à celle du réseau (3,51%).

(...) Le budget consacré à la santé mentale ne totalise que 6 % des dépenses de programme du MSSS alors que selon l'OCDE les problèmes de santé mentale représentent près du quart de l'ensemble des problèmes de santé d'une population.

Au rythme de la croissance des budgets consacrés à la santé mentale on ne pourra se surprendre de constater la faible atteinte des objectifs du Plan d'action en santé mentale 2015-2020 du MSSS.

(...) Le budget du MSSS prévoit une hausse de 31 millions du montant destiné aux organismes communautaires, soit 5,22 % de plus que lors du dernier budget.

On peut voir ici l'effet des mobilisations du mouvement des organismes communautaires de la santé et des services sociaux pour le rehaussement de leur financement.

Une augmentation de 17 millions au PSOC, qui s'ajoutera aux 10 millions consentis l'an dernier, « servira à financer un certain nombre d'organismes admis au programme, mais non financés jusqu'à présent ».

(...) Les informations que le COSME a reçues des diverses régions indiquent que les organismes communautaires en santé mentale ont été largement ignorés dans la distribution de ce nouveau financement de 10 millions l'an passé.

Le COSME poursuivra ses interventions auprès du MSSS pour exiger qu'une proportion équitable du nouveau budget de 17 millions soit consentie aux organismes communautaires en santé mentale."

Échelle internationale

Le président du COSME, Charles Rice, a poursuivi des échanges avec des organismes communautaires européens. Il a été panéliste lors des rencontres internationales du CCOMS qui se sont tenues à Lille en mars 2018 sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé. Le colloque avait pour thème "Citoyenneté et empowerment en santé mentale : innovations participatives en France et à l'international". Son séjour a notamment permis d'établir un rapprochement avec des organisations belges qui souhaitent développer des échanges avec le COSME. Une rencontre a eu lieu à cet égard avec la Plate-forme de concertation en santé mentale en Région de Bruxelles-Capitale.

Affiche de la rencontre avec la PFCSM de Bruxelles.



Communication

Le COSME poursuit le développement de sa communication et de ses outils, grâce au travail effectué par Aurélie Broussouloux, puis par Aurélie Le Caignec. L'aspect rédactionnel revient quant à lui majoritairement à Claude Saint-Georges.



Un site plus actif

Le site Internet du COSME a été légèrement mis à jour. Et un travail actif a été effectué afin d'alimenter plus régulièrement le site en articles. Sur l'année, nous avons produit quatre textes afin de rendre plus visibles nos activités à l'externe :

- un article faisant un point sur les actualités des regroupements régionaux ;
- un article sur l'analyse du Plan d'action pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ;
- un article sur la démarche de mobilisation pour un rehaussement de l'indexation PSOC;
- un article sur l'analyse du budget 2018-2019.



Une page Facebook plus suivie

La page Facebook du COSME a connu une progression de son nombre d'abonnés, en croissance régulière par rapport à l'année précédente.

- 605 abonnés au 1^{er} avril 2017 664 abonnés au 31 mars 2018;
- 27 322 vues pour l'ensemble des publications de l'année 26 541 vues en 2016-2017.

Notre usage de Facebook:

- un relais d'information en santé mentale / communautaire / politique ;
- un outil pour mettre en avant les articles parus sur notre site Internet.



Des infolettres bien reçues

Nous avons entamé la production d'infolettres grâce à l'outil MailChimp. À ce jour, nous avons transmis deux bulletins de nouvelles à l'intention de nos membres (30 destinataires) et un bulletin spécial aux partenaires et alliés du COSME (135 destinataires).

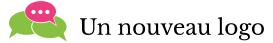
Les audiences sont prometteuses :

- entre 53 % et 56 % d'ouverture de courriel;
- entre 14 % et 24 % de clics sur les liens dans les courriels envoyés.

Les retours des membres autour de la production du bulletin de nouvelles sont positifs et nous incitent à poursuivre sur la lancée. La production de ces bulletins permet à la fois d'informer

les membres sur les activités et avancées du COSME, de relayer les actualités des regroupements et de mobiliser les membres sur des thématiques telles que l'indexation.

Cette année, nous avons également collecté la plupart des courriels des membres des regroupements du COSME afin de leur transmettre un bulletin qui leur sera destiné (241 destinataires). Ce bulletin aura comme fonction de faire connaître plus largement les activités du COSME.



En mars 2018, le COSME s'est adjoint les services de la graphiste Audrey D'Anjou afin de rafraîchir son logo sans le dénaturer complètement.



Dès le mois de mai 2018, l'organisme utilisera ce nouveau logo dans l'ensemble de ses communications.

Remerciements

Le COSME remercie le ministère de la Santé et des Services sociaux pour son soutien financier pour l'année 2017-2018.



Le COSME remercie également chaleureusement l'ensemble de ses membres pour leur participation active et leur mobilisation au cours de l'année ainsi que ses partenaires.

Le COSME tient enfin à souligner le travail effectué par Aurélie Broussouloux dans le cadre du développement de ses outils de communication.